

Décisions de retrait d'agrément d'établissements de crédit prises par l'ACPR au cours des mois de juin et de juillet 2014

(En application des dispositions transitoires prévues à l'article 34, paragraphe II de l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013, les sociétés financières et les Institutions financières spécialisées peuvent, jusqu'au 1er octobre 2014, opter pour un agrément en tant que société de financement perdant ainsi leur statut d'établissement de crédit. Voici la liste des sociétés financières ayant déjà opté pour ce statut.

Juin 2014 (8)

CIB	Dénomination sociale	Date du collège
13678	ABN AMRO commercial finance	16/06/2014
13538	Finifac	16/06/2014
15648	Deutsche leasing France	16/06/2014
15428	KBC bail immobilier France SAS	16/06/2014
28310	Genecom	16/06/2014
22910	Transolver finance	16/06/2014
21859	Bourgogne garantie	16/06/2014
19990	Sogefinerg-Société générale pour le financement des investissements économisant l'énergie	16/06/2014

Juillet 2014 (12)

CIB	Dénomination sociale	Date du collège
16130	S.I.R.C.A.M.	03/07/2014
16030	IBM France financement	03/07/2014
15988	Cafineo	03/07/2014
13128	Cofica bail	03/07/2014
15488	Projeo	03/07/2014
14848	General electric financement pacifique S.A.S.	03/07/2014
14018	Norrskan finance	03/07/2014
20290	Cautialis	03/07/2014
13758	Prêts et services	03/07/2014
12050	Crédit moderne Océan Indien	03/07/2014
13728	Cofiplan S.A.	03/07/2014
19020	Crédit moderne Antilles Guyane	03/07/2014

Autres décisions de retraits d'agrément

Juin 2014

✚ 13543 Banque Pasche Monaco SAM

Cessation d'activité (retrait immédiat)

En raison de l'annulation de la période de retrait fixée initialement au 30 septembre 2014, lors de la séance du Collège de l'ACPR du 10 février 2014, le retrait d'agrément de BANQUE PASCHE MONACO a pris effet immédiatement.

Juillet 2014

✚ 16198 EFG banque privée

Cessation d'activité (retrait immédiat)

✚ 25790 Parifergie

Cessation d'activité (retrait immédiat)